



Prades, le 2 mai 2024

M. Francis SAVY, Président
Communauté de Communes
Pyrénées Audoises
1, Avenue François MITTERAND
11500 QUILLAN

Objet : Réponse au courrier du 10/04/2024

Réf: JLJ/SP/JL

Contact: lubrano.jerome@ccconflent.fr

Tél: 04.68.05.50.54

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier notifiant la modification simplifiée n°4 du PLUi-H valant SCOT de votre communauté de communes, intégrant dans son rapport de présentation, une étude de discontinuité 'Loi Montagne', justifiant la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol.

Après lecture et analyse du document transmis, ce dossier n'appelle pas de remarque ou observation particulières de la part de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Jean-Louis JALLAT

